FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION POUR UN ÉVÉNEMENT DE VÉLO DE MONTAGNE - 2019

FQSC

2

☐ **Club organisateur** (personne morale)
☐ **Organisateur unique** (personne physique) [1]

Nom du club organisateur (s'il y a lieu –doit être affilié à la FQSC) :

_____

Nom de l'organisateur :_____

Nom du commissaire :_____

*** doit détenir une licence d'organisateur valide avant la tenue de l'événement**

**** la facture des frais (si applicables) seront envoyés à la personne/organisation inscrite comme organisateur. Le club doit être affilié à la fédération**

 # de licence d'organisateur :_____
(obligatoire avant la tenue de l'événement)

Courriel :_____

Téléphone jour :_____

Téléphone soir :_____

Téléphone mobile :_____

Lieu de l'événement :_____

Description du parcours :_____

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du Règlement de sécurité en vélo de montagne, du Guide d'organisation d'une épreuve de vélo de montagne ainsi que des informations présentées au verso du présent formulaire. Je m'engage à les respecter et à les appliquer dans l'organisation de/des événement(s) identifié(s) sur ce formulaire et je m'engage à payer les frais reliés à l'organisation de l'événement.

Signature :_____
(si organisé par l'entremise d'un club, signature du président du club requise)

Nom du signataire :_____

Date :_____

À l'usage de la FQSC
Date :
No. Facture :
Montant payé :

1

Veuillez prendre note des informations au verso avant de compléter le formulaire

Nom de la série (s'il y a lieu) :

_____

3

Cocher le niveau de sanction demandé
(possibilité de cocher plus d'une case pour un événement – seul le plus haut montant s'applique pour un même événement)

	Inscrire **trois dates** pour les événements **raid / marathon / enduro** et pour les événements **Coupe du Québec / Championnats québécois**			Journée d'initiation	Randonnée	Raid/marathon /Endursnce	Enduro provincial	Encduro Ch. Qc.	Régional	Coupe du Québec/Ch.Qc	Coupe Canada/Ch. Can.	International
	Date demandée	Date alternative #1	Date alternative #2	☐ 0 $	☐ 200 $*	☐ 250 $*	☐ 250 $*	☐ 350 $*	☐ 75 $*	☐ 350 $*	☐ 350 $*	☐ 2000 $*
Nom : _____ **Épreuve[2] :** ☐ XCO / ☐ XCS / ☐ XCT / ☐ XCR / ☐ DHI ☐ Enduro	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	☐ 0 $	☐ 200 $*	☐ 250 $*	☐ 250 $*	☐ 350 $*	☐ 75 $*	☐ 350 $*	☐ 350 $*	☐ 2000 $*
Nom : _____ **Épreuve[2] :** ☐ XCO / ☐ XCS / ☐ XCT / ☐ XCR / ☐ DHI ☐ Enduro	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	☐ 0 $	☐ 200 $*	☐ 250 $*	☐ 250 $*	☐ 350 $*	☐ 75 $*	☐ 350 $*	☐ 350 $*	☐ 2000 $*
Nom : _____ **Épreuve[2] :** ☐ XCO / ☐ XCS / ☐ XCT / ☐ XCR / ☐ DHI ☐ Enduro	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	☐ 0 $	☐ 200 $*	☐ 250 $*	☐ 250 $*	☐ 350 $*	☐ 75 $*	☐ 350 $*	☐ 350 $*	☐ 2000 $*
Nom : _____ **Épreuve[2] :** ☐ XCO / ☐ XCS / ☐ XCT / ☐ XCR / ☐ DHI ☐ Enduro	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	☐ 0 $	☐ 200 $*	☐ 250 $*	☐ 250 $*	☐ 350 $*	☐ 75 $*	☐ 350 $*	☐ 350 $*	☐ 2000 $*
Nom : _____ **Épreuve[2] :** ☐ XCO / ☐ XCS / ☐ XCT / ☐ XCR / ☐ DHI ☐ Enduro	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	__/__/____ au __/__/____	☐ 0 $	☐ 200 $*	☐ 250 $*	☐ 250 $*	☐ 350 $*	☐ 75 $*	☐ 350 $*	☐ 350 $*	☐ 2000 $*

[1] **Dans le cas d'un événement organisé par un individu (personne physique), seulement ce dernier bénéficie de la couverture d'assurance de la FQSC. Par exemple, dans ce contexte, la couverture d'assurance ne s'étend pas aux autres bénévoles.**

[2] **XCO: Cross-country olympique – XCS: Cross-country sprint – XCT: Cross-country contre-la-montre – XCR: Cross-country relais – DHI: Descente individuelle**

*Joindre un chèque au nom de la FQSC postdaté au **minimum 2 semaines avant l'événement**, correspondant au montant total excluant les courses de sanction Coupe du Québec / Champ. Qc. Ces montants seront facturés une fois le calendrier réalisé.

Montant total :_____ **$**

2018-11-05

IMPORTANT

Veuillez compléter à l'ordinateur le formulaire avant de l'imprimer

Informations relatives aux demandes de sanction

Avant de procéder à une demande de sanction, tout comité organisateur doit consulter le Guide d'organisation d'une épreuve de vélo de montagne afin de prendre connaissance des exigences minimales d'organisation. Le respect de ces balises est conditionnel à l'attribution d'une sanction de course. Le processus d'attribution d'une sanction varie en fonction du niveau demandé. La section suivante présente ces variations Chaque demande de sanction doit se faire annuellement avant la date limite ci-indiquée, le sceau de la poste faisant foi.

Dates limites :	
Sanction provinciale:	5 novembre 2018
Sanction régionale:	1er mars 2019
Journée d'initiation :	2 semaines avant l'événement

Processus d'attribution d'une sanction

(extrait du guide d'organisation)

Sanction régionale

1. Compléter le formulaire de demande de sanction pour une course de vélo de montagne et fournir une adresse courriel (obligatoire).
2. Joindre un chèque postdaté au **minimum 2 semaines avant l'événement** pour le paiement de la sanction (chèque encaissé seulement si la sanction est attribuée).
3. Adhérer à la FQSC (l'organisateur doit détenir une licence valide d'organisateur de la FQSC).
4. **Faire parvenir à la FQSC avant le 15 avril 2018 la liste des commissaires assignés à l'événement.**
5. S'assurer qu'aucune créance n'est due à la FQSC avant de faire parvenir la demande.

Sanction Coupe du Québec et Championnats québécois

Pour les organisations ayant déjà organisées une Coupe du Québec

1. Compléter le formulaire de demande de sanction pour une course de vélo de montagne et fournir une adresse courriel (obligatoire).
2. Adhérer à la FQSC (l'organisateur doit détenir une licence valide d'organisateur de la FQSC).
3. S'assurer qu'aucune créance n'est due à la FQSC avant de faire parvenir la demande.

Il est suggéré pour ces organisations d'accompagner leur demande d'une lettre d'intention stipulant les modifications qui seront apportées à l'organisation, s'il y a lieu. Il n'est pas nécessaire de joindre le chèque à cette étape. Le paiement de la sanction sera demandé seulement une fois que celle-ci sera confirmée.

Pour les organisations n'ayant jamais organisé une Coupe du Québec

1. Compléter le formulaire de demande de sanction pour une course de vélo de montagne et fournir une adresse courriel (obligatoire).
2. Rédiger une lettre d'intention expliquant sommairement les détails de l'événement (composition du comité organisateur, détails du parcours, ressources, ententes, autres, …).
3. Adhérer à la FQSC (l'organisateur doit détenir une licence valide d'organisateur de la FQSC).
4. S'assurer qu'aucune créance n'est due à la FQSC avant de faire parvenir la demande.

Il n'est pas nécessaire de joindre le chèque à cette étape. Le paiement de la sanction sera demandé seulement une fois que celle-ci sera confirmée.

Sanction Raid/Marathon, Endurance, Enduro et Randonnée

L'organisation candidate doit avoir complété le processus suivant pour l'année 2018 avant le 5 novembre 2018 à minuit (le sceau de la poste faisant foi). Après ce délai, il est toujours possible d'effectuer une demande de sanction pour ce type d'événement. Toutefois, la FQSC n'accordera aucune priorité dans le calendrier pour ces nouvelles demandes.

Pour les organisations expérimentées

1. Compléter le formulaire de demande de sanction pour une course de vélo de montagne et fournir une adresse courriel (obligatoire).
2. Adhérer à la FQSC (l'organisateur doit détenir une licence valide d'organisateur de la FQSC).
3. S'assurer qu'aucune créance n'est due à la FQSC avant de faire parvenir la demande.

Il est suggéré pour ces organisations d'accompagner leur demande d'une lettre d'intention stipulant les modifications qui seront apportées à l'organisation, s'il y a lieu.

Pour les nouvelles organisations

1. Compléter le formulaire de demande de sanction pour une course de vélo de montagne et fournir une adresse courriel (obligatoire).
2. Rédiger une lettre d'intention expliquant sommairement les détails de l'événement (composition du comité organisateur, détails du parcours, ressources, ententes, autres, …).
3. Adhérer à la FQSC (l'organisateur doit détenir une licence valide d'organisateur de la FQSC).
4. S'assurer qu'aucune créance n'est due à la FQSC avant de faire parvenir la demande.

Sanction nationale et internationale

Les organisations qui obtiennent une sanction de niveau national ou international doivent compléter le présent formulaire dans les **trente jours** suivants la confirmation de leur événement par Cyclisme Canada ou l'Union Cycliste Internationale.

Sanction pour une journée porte ouverte

1. Une journée porte ouverte peut seulement être organisée par un club affilié à la FQSC.
2. Les journées portes ouvertes s'adressent aux personnes qui ne possèdent pas de licence valide de la FQSC. Il n'est pas requis de posséder une licence valide de la FQSC pour participer à une journée porte ouverte. Et n'est ouverte qu'aux résidents du Québec.
3. Les participants des journées portes ouvertes d'un club de vélo de montagne doivent respecter les règles de sécurité du secteur vélo de montagne.
4. Chaque club affilié à la FQSC peut organiser un maximum de deux journées portes ouvertes par année d'affiliation. Les journées portes ouvertes ne sont pas transférables d'une année à l'autre. Les activités tenues dans le cadre de la Journée québécoise des sports cyclistes sont comptabilisées comme des journées portes ouvertes.
5. Seules les journées portes ouvertes qui figurent dans le calendrier des événements de la FQSC sont reconnues et bénéficient de la couverture d'assurance de la FQSC.
6. Les clubs organisateurs doivent compléter le présent formulaire en cochant la case « journée portes ouvertes » pour l'un des événements présent sur ce formulaire et le retourner par courriel ou poste régulière à la FQSC au moins deux semaines avant la tenue de cet événement.
7. Aucun frais d'inscription ne peut être chargé aux participants lors d'une journée porte ouverte. Aucun frais de sanction ne sera également chargé par la FQSC.